

## CAPN des Directeurs des soins : L'avenir se décide maintenant

Au gré des communiqués et des déclarations faites en Commission administrative paritaire nationale, le SMPS constate que rien ne semble évoluer et les réponses apportées par les pouvoirs publics demeurent toujours aussi faibles.

Certes, certains des décrets et arrêtés relatifs aux directeurs des soins sont parus au *Journal Officiel* du 22 septembre 2017. Le SMPS en remercie la DGOS. Mais si quelques évolutions indiciaires sont identifiables, elles demeurent bien en-deçà des espérances et ne sont toujours pas en cohérence et adéquation avec les responsabilités grandissantes des directeurs des soins.

**Le SMPS s'étonne et s'inquiète que le décret relatif à la nouvelle bonification indiciaire des Directeurs des soins, acté en Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH), n'ait pas été publié.** Doit-on y voir un simple décalage de calendrier ou une intention de geler cette mesure, certes symbolique, mais défendue et soutenue par le SMPS au CSFPH, instance à laquelle il siège systématiquement, sans céder à la politique de la « chaise vide » ?

Le SMPS attire l'attention des pouvoirs publics sur la reconnaissance indispensable des Directeurs des soins, passant notamment par :

- + la poursuite des négociations statutaires,
- + la maîtrise des effets négatifs introduits par les nouveaux décrets concernant la suppression de la durée moyenne d'avancement (au profit d'une durée fixe) qui va augmenter la durée de carrière pour atteindre les échelons supérieurs, et l'impact sur la démographie du corps déjà en crise et qui va contribuer à la perte d'attractivité du corps
- + l'évolution des modalités de la PFR,
- + l'amélioration des conditions de travail dans des environnements d'une extrême tension,
- + les modalités de reconnaissance de l'engagement des directeurs des soins dans la mise en place des réformes et notamment de leur rôle, indispensable, dans les GHT,
- + les modalités d'accompagnement de l'évolution démographiques du corps,
- + l'amélioration des modalités de choix de postes des collègues en formation...

Les conditions de travail des équipes de direction se dégradent, alors que les réformes récentes, et notamment les GHT, réclament de garantir l'efficacité, l'efficience, la qualité et la sécurité de l'engagement des directeurs des soins. Ceux-ci doivent pouvoir, de façon constante et permanente, se centrer sur leur rôle d'accompagnateurs du changement, sans avoir à ressentir en retour un manque de considération de la part des pouvoirs publics.

**Positionnés dans les équipes de direction, les directeurs des soins une des « chevilles ouvrières » de l'évolution indispensable du système de santé et à ce titre, ils ont besoin de signaux forts et concrets, de considération et de reconnaissance par les pouvoirs publics.** Cela va bien au-delà des simples discours souvent réitérés et teintés de belles et louables intentions.

Il est urgent de sortir du *statu quo* et des blocages institutionnels dont les effets démobilisateurs participent si fortement à la dégradation des conditions de travail et à la perte d'attractivité d'un corps aujourd'hui en péril.

A la lumière de ces éléments, la publication des décrets n'est pas vécue par les Directeurs des soins comme une finalité mais comme l'étape d'un processus devant être rapidement prolongé.

**Le SMPS attend cette prolongation et demande le lancement, dès que possible, d'un nouveau processus de concertation. Le SMPS poursuivra sa mobilisation avec persévérance, sans complaisance et sans aucune résignation pour l'évolution indispensable d'un corps dont l'avenir se décide maintenant.**